

# TARIFS

QUOTIENTS FAMILIAUX PAR TRANCHE		de 0 à 350 €	de 351 à 700 €	de 701 à 1050 €	de 1051 € à 1400 €	> 1400 €
SEMAINE DE 5 JOURS	Tarifs communes	20,40€	23,10€	26,70€	31,30€	34,90€
	Tarifs extérieurs	25,50€	28,80€	33,80€	38,60€	43,70€
	REPAS (unité comprenant le temps d'animation)	18,50€				
SEMAINE DE 4 JOURS <small>(semaine concernée en cas de jour férié)</small>	Tarifs communes	16,32€	18,48€	21,36€	25,04€	27,92€
	Tarifs extérieurs	20,40€	23,04€	27,04€	30,88€	34,96€
	REPAS (unité comprenant le temps d'animation)	14,80€				
GARDERIE à la demi-heure matin et soir	Tarifs communes	0,63€	0,64€	0,65€	0,66€	0,67€
	Tarifs extérieurs	0,90€	0,91€	0,92€	0,93€	0,94€

Pour bénéficier du **tarif commune**, vous devez justifier des éléments suivant :

- Être domicilié sur la commune partenaire (justificatif de domicile)
- L'enfant est scolarisé dans une des écoles de la commune partenaire (attestation de scolarité)
- Les grands parents de l'enfant sont domiciliés sur la commune partenaire (justificatif de domicile des grands parents)

Nous ne prenons pas les inscriptions hors délai sauf exceptionnellement la semaine suivant la fin des inscriptions, si les taux d'encadrement le permettent.

## TARIFS CAMPING

## HORAIRES

	DATES	LIEUX	TARIFS
Tarifs Camping nuitée sur Warhem	Date à venir prochainement - 1 nuit	Sur l'accueil de loisirs	3,70€
Tarifs camping à l'extérieur*	Date à venir prochainement - 1 nuit	Lieu à venir prochainement	
	Date à venir prochainement - 2 nuits		
	Date à venir prochainement - 3 nuits		11,10€

	HORAIRES
GARDERIE	8H00 - 8H30 8H30 - 9H00
ACCUEIL ÉCHELONNÉ DU MATIN	9H00 - 9H30 9H00 - 12H00
REPAS RETOUR ÉCHELONNÉ	12H00 - 13H30 13H30 - 13H50
APRES - MIDI	13H30 - 17H00
GARDERIE	17H00 - 17H30 17H30 - 18H00

**ACCUEIL DE LOISIRS 2025**

**WARHEM 2025**

**VACANCES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ**



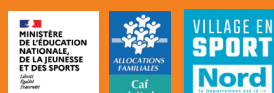
\*Tarif "camping" - Le tarif camping prend en compte le repas du soir (supplément à payer). Si votre enfant ne mange pas à la cantine le midi sur la période du camp, il vous faudra les réserver..

Ex : Si votre enfant part 4 jours en camping, il faudra prévoir 4 repas cantine en plus du «supplément camping».

Prévoir une carte d'identité et une autorisation de sortie du territoire en cas d'inscription pour la période d'été.

Le projet pédagogique et le planning d'animations seront disponibles sur votre blog sécurisé KIDIZZ la semaine précédant le 1<sup>er</sup> jour d'ouverture de l'accueil de loisirs.

Votre code d'accès vous sera communiqué par mail une semaine avant le début du centre et sera disponible en version papier sur le centre.





## LE PROJET RCLV EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE WARHEM

# 3-15 ANS

Votre accueil de loisirs des petites et grandes vacances, c'est avant tout pour votre enfant :

- un lieu d'expériences, de loisirs et de découvertes pour développer ses talents
- des imaginaires et thématiques adaptés favorisant l'aventure
- une expérience sociale basée sur des principes de respect, de citoyenneté et de solidarité, pour bien vivre ensemble et lui permettre de s'ouvrir au monde qui l'entoure
- une équipe d'animation formée, pour accueillir et accompagner des enfants en situation de handicap (un rendez-vous sera réalisé avant le 1<sup>er</sup> jour d'accueil de l'enfant)

## LE DOSSIER

- 1** la **fiche de liaison** comprenant la fiche sanitaire, les représentants légaux et les différentes autorisations
- 2** la photocopie des **vaccins obligatoires**
- 3** l'**attestation CAF** (de moins de 3 mois) avec le quotient familial.<sup>1</sup>
- 4** le **justificatif de domicile** (de moins de 3 mois)<sup>2</sup>.
- 5** l'**attestation d'assurance scolaire**. (valable pour toute l'année : temps scolaires, péri et extra-scolaires).

La loi RGPD sur la conservation des données ne nous permet pas de garder vos données plus d'un an. En janvier, il vous sera demandé de fournir vos documents récents. <sup>1</sup> À défaut le tarif maximum sera appliqué. <sup>2</sup> À défaut le tarif extérieur sera appliqué.

## INSCRIPTIONS

### Déjà inscrit

Sur votre compte portail Famille : [rclvloisirs.portail-famille.app](http://rclvloisirs.portail-famille.app)

**1**

Avant la période d'ouverture des réservations : mettre à jour vos informations / documents et vérifier qu'il n'y ait pas de facture en attente de règlement.

**2**

Pendant la période d'ouverture des réservations : inscrire votre enfant depuis votre compte.

**OU**

Envoyer par courrier la fiche navette téléchargeable sur le portail Famille accompagnée du règlement.

### Réservation à la semaine complète pour le centre et les repas !

RCLV se réserve le droit d'accepter les inscriptions hors délai en fonction des places disponibles. Les enfants extérieurs à la commune pourront s'inscrire, après les périodes d'inscriptions réservées aux enfants des 4 communes, dans la limite des places disponibles.

### Nouvel inscrit

Sur le portail Famille : onglet Warhem : [rclvloisirs.portail-famille.app](http://rclvloisirs.portail-famille.app)

**1**

Avant la période d'ouverture des réservations : créez votre espace personnel en vous aidant du guide «créer mon espace numérique». Celui-ci devra ensuite être validé par RCLV.

\*seuls les dossiers complets seront enregistrés.

## LE PAIEMENT

Le paiement s'effectue à la réservation.

### MODES DE RÈGLEMENT

- **En ligne** : par carte bancaire
- **Par courrier** : par chèque bancaire à l'ordre de l'association RCLV, en Espèces<sup>1</sup>, en CESU et chèques vacances<sup>2</sup>.
- **Paiement en 2 fois** : un paiement en 2 fois peut être mis en place par chèque (50% avant le début de l'accueil puis 50% le mois suivant l'inscription).

<sup>1</sup> Nous ne pouvons pas rendre la monnaie, le surplus sera en avoir sur votre compte.

<sup>2</sup> Attention ! Le surplus en chèques CESU et chèques vacances sera perdu, n'hésitez pas à faire l'appoint.

Votre facture est disponible sur votre compte famille. Ce document peut vous servir pour votre déclaration de revenus.

Pour les garderies consommées, une facture vous sera envoyée à la fin de la période de l'accueil de loisirs (à régler sous 10 jours). (garderies disponibles sans réservation)

## ANNULATION ET REMBOURSEMENT

TOUTE PÉRIODE RÉSERVÉE SERA **FACTURÉE À L'EXCEPTION DE CERTAINES CONDITIONS** :

- ✓ Hospitalisation de l'enfant
- ✓ Maladie supérieure à 3 jours calendaires et justifiée par un certificat médical précisant le nombre de jours d'absence et remis dans les 3 jours suivant le 1<sup>er</sup> jour d'absence. La déduction intervient à partir du 4<sup>ème</sup> jour.
- ✓ Fermeture exceptionnelle de l'accueil de loisirs.
- ✓ En cas d'éviction de l'enfant décidée par le responsable.
- ✓ Toute annulation réalisée 3 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour de la période de centre.

## ASSURANCE

Nous vous demandons de vérifier auprès de votre assureur que votre police d'assurance couvre les dommages auxquels votre enfant peut être exposé durant les activités de l'accueil de loisirs. Le cas échéant, nous vous invitons à souscrire une assurance extra-scolaire.

Pour plus d'informations, retrouvez le règlement intérieur sur le portail Famille.

**Permanences téléphoniques** : le lundi de 14h à 17h / le jeudi de 9h30 à 12h30 / le mercredi en période d'inscription de 9h à 17h - 03 28 33 32 08

*Vous pouvez laisser un message vocal avec vos coordonnées pour être rappelé.*